

Description

L'agent ou l'agente de détention sont chargés de la sécurité et du maintien de l'ordre à l'intérieur d'un établissement carcéral. Ils accompagnent et encadrent des personnes qui sont détenues dans une prison avant un jugement ou pour exécuter une peine (sanction ou mesure de contrainte). Les agents de détention appliquent les droits fondamentaux en matière de privation de liberté et agissent dans le respect de la dignité humaine.

Leurs principales activités consistent à:

Sécurité

- effectuer les contrôles de sécurité (fouille des détenus et des cellules, surveillance des parloirs et des espaces de promenade, rondes de contrôle, etc.);
- veiller au respect des réglementations en vigueur;
- observer le comportement des détenus dans l'établissement (cellule, étage, unités de vie);
- prévenir et identifier tout incident susceptible de porter atteinte à la personne ou à l'établissement;
- gérer les situations de crise, les conflits et les tensions entre détenus;
- exécuter les démarches prescrites à l'admission et à la sortie des visiteurs (avocats, famille, employeurs, aumôniers, partenaires médicaux et sociaux) et leur garantir un accueil sécuritaire;
- agir lors de situations inattendues, mettre en œuvre les plans d'urgence et les dispositifs correspondants;

Encadrement

- proposer des conditions de vie carcérale conformes aux normes juridiques en vigueur;
- entretenir des contacts positifs avec les détenus et reconnaître les difficultés inhérentes à la situation de chacun (origine socioculturelle, nationalité, santé, etc.);
- encourager, motiver, soutenir les personnes incarcérées dans leurs activités quotidiennes et observer leur comportement;
- participer à l'animation d'ateliers ou diriger, selon les ordres reçus, les travaux confiés aux détenus;
- contrôler l'exécution des tâches;
- collaborer avec d'autres partenaires du monde pénitentiaire, notamment ceux chargés des actions de réinsertion;

Intendance

- contrôler et faire respecter les normes d'hygiène et de propreté dans les cellules et les locaux communautaires;
- s'occuper de la distribution des repas, du linge nécessaire et des médicaments;
- vérifier le courrier des personnes détenues.

Environnement de travail

Les agents de détention portent un uniforme et travaillent en équipe dans des établissements pénitentiaires de taille variable. Ils collaborent essentiellement avec d'autres agents de détention, des policiers, des avocats et des professionnels du domaine médico-social. Leurs horaires de travail sont irréguliers, puisqu'ils sont présents de jour comme de nuit, 365 jours par an.

Formation

La formation d'agent ou d'agente de détention s'acquiert en emploi. Le recrutement ne s'opère qu'en fonction des besoins en personnel.

Lieux

- formation de base, théorique et pratique, dans un établissement pénitentiaire;
- formation théorique complémentaire au Centre suisse de compétences en matière d'exécution des sanctions pénales (CSCSP), Fribourg.

Durée

- 15 semaines sur 2 ans.

Conditions d'admission à l'examen

- cours de base CSCSP réussi ou équivalence obtenue;
- certificat fédéral de capacité (CFC) ou titre jugé équivalent et 2,5 ans d'expérience professionnelle dans une institution de privation de liberté.

Titre obtenu

- brevet fédéral d'agent ou d'agente de détention.

Contenu

- accompagnement et encadrement des personnes détenues;
- organisation du travail et des occupations des personnes détenues;
- maintien de la sécurité et de l'ordre des personnes détenues;
- maintien de la santé des personnes détenues;
- autogestion et collaboration dans l'organisation.

Qualités requises

L'exercice de cette profession fait appel à des qualités comme:

- Autorité
- Aptitude à travailler en équipe
- Tolérance et respect d'autrui
- Capacité à s'adapter à un horaire irrégulier ou de nuit
- Capacité à réagir dans l'urgence
- Résistance nerveuse

Perspectives professionnelles

A l'issue de leur formation, l'agent ou l'agente de détention poursuivent leur activité dans l'établissement pénitentiaire d'engagement. Il peut s'agir de milieux fermés et semi-ouverts, mixtes ou réservés aux femmes ou aux hommes, pour adultes ou pour adolescents. Les agents de détention peuvent également devenir surveillants dans les unités carcérales des hôpitaux. La demande en personnel est de la compétence des cantons et dépend de l'importance du nombre de personnes détenues dans les prisons.

Perfectionnement

Les agents de détention peuvent envisager les perfectionnements suivants:

- séminaires spécialisés et formations continues, portant sur la psychologie, le droit ou des thèmes d'actualité, Fribourg;
- diplôme fédéral d'expert-e du domaine des privations de liberté, formation modulaire en emploi, Fribourg;
- etc.

Pour plus de détails, consulter www.orientation.ch/perfectionnement.

Professions voisines

- Agent professionnel de sécurité BF/Agente professionnelle de sécurité BF
- Assistant de sécurité publique/Assistante de sécurité publique
- Détective privé/Détective privée
- Policier BF/Policière BF

Adresses

Centre suisse de compétences en matière
d'exécution des sanctions pénales CSCSP
Av. Beauregard 11
1700 Fribourg
Tél.: 026 425 44 00
<http://www.prison.ch>